

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Eurolist)

Par courrier du 1^{er} août 2008, complété par un courrier du 4 août, la Société Générale Fonds E (170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex), géré par la Société Générale Asset Management - SGAM, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir 29 499 728 actions SOCIETE GENERALE représentant 55 010 299 droits de vote, soit 4,99% du capital et 8,37% des droits de vote de cette société (1).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 590 727 244 actions représentant 657 091 905 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.